

1

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval

Le mercredi 29 mai 2024 à 19 h 15

Convocation : 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19 heures 15, Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Didier LERIQUE, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane GIBault

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBault

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 15, et procède à l'appel des conseillers.

1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

2° TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS : ATTRIBUTION DES LOTS AUX ENTREPRISES ET VALIDATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle les délibérations n°2021-50 du 30 septembre 2021 présentant le programme de travaux pour le futur centre de loisirs/accueil périscolaire, lançant la consultation de maîtrise d'œuvre, et n° 2023-61 du 18 octobre 2023 présentant le plan de financement prévisionnel, avec l'estimation de l'Avant Projet Définitif.

Madame le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée, en marché alloti, a été lancée le 15 mars 2024 (publiée le 16 mars 2024) avec une remise des offres le 18 avril 2024 à 11h30.

31 offres ont été présentées par 29 entreprises candidates (2 ont répondu à 2 lots différents et 1 hors délai).

Les critères de jugement indiqués dans les documents de consultation étaient les suivants :

Critère n° 1 : le prix noté sur 40 points

Critère n°2 : la valeur technique notée sur 60 points

Le rapport d'analyse des offres remis par le cabinet QUATRO Architecture , consulté en réunion informelle par le groupe de travail le 13 mai dernier, et après négociation prévue au règlement de consultation, est présenté au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- **décide** d'attribuer le marché alloti aux prestataires suivants :

Plan de financement prévisionnel mai 2024

CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE				
DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	TAUX
Etudes et diagnostics divers	12 775,00 €	CAF	410 000,00 €	29,29%
Honoraires CSPS et CT <small>avec révision prix</small>	7 490,00 €	DETR	325 000,00 €	23,21%
Honoraires maîtrise d'œuvre <small>avec révision prix</small>	89 175,00 €	Département	147 646,00 €	10,55%
		Région	237 300,00 €	16,95%
TRAVAUX avec PSE	1 154 000,00 €	Emprunt	220 000,00 €	15,71%
Mobilier	30 000,00 €	Fonds propres	60 054,00 €	4,29%
Divers imprévus	35 520,00 €			
révision prix	71 040,00 €			
	1 400 000,00 €		1 400 000,00 €	100,00%
		prêt relais tva	280 000,00 €	
		Coût total TTC	1 680 000,00 €	

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal :

- Adopte le projet présenté
- Valide le plan financier prévisionnel présenté, et l'inscription du projet au budget 2024
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région sous couvert du pays Berry St Amandois
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet

4° DEL-2024-30 : TARIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les membres de la commission « Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires » proposent de réévaluer le prix des tarifs au restaurant scolaire, à compter du 7 juillet 2024 pour les réservations des repas de l'année scolaire 2024 2025, compte tenu de l'augmentation des coûts (notamment du prestataire Sogirest) :

	Tarif actuel (janvier 2024)	Tarif proposé au 01/09/2024
Tarif commune	3€90	4€70
Tarif hors commune	4€60	5€50
Tarif adulte	5 €	6 €
Tarification en cas de PAI(projet accueil individualisé)Contribution au service	1 ticket garderie	1 ticket garderie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, ADOPTE** la proposition ci-dessus présentée

5° DEL-2024-31 : TARIFICATION DU SERVICE GARDERIE

Les membres de la commission « Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires » proposent de réévaluer à compter du 7 juillet 2024 pour les inscriptions de l'année scolaire 2024 2025, le prix des tarifs du service garderie (en vigueur depuis janvier 2022), compte tenu de l'augmentation des coûts :

Habitants de la commune :	Quotient familial < 585	1€60
	Quotient familial > 585	1€80
Habitants hors commune :	Quotient familial < 585	2€30
	Quotient familial > 585	2€50

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour le service garderie qui seront applicables à compter du 7 juillet 2024 pour les inscriptions de l'année scolaire 2024 2025 :

8° DEL-2024-33 : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA ROCHE, PAR LE SDE 18

Le devis remis par le SDE 18 concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public route de la Roche, au niveau de Orval Plage (armoire AC) est présenté.

Le montant total des travaux s'élève à 2 529€30, le SDE 18 prenant en charge 50% des travaux, il reste à la charge de la commune 50% soit 1 264€65 HT.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'acceptation du devis et le plan de financement proposé par le SDE 18

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

-APPROUVE le devis et le plan de financement présentés ci-dessus

-AUTORISE Madame le Maire à signer les documents avec le SDE 18

9° DEL-2024-34 : CONVENTION DE GESTION DES FLUX DE LOGEMENTS AVEC FRANCE LOIRE

Conformément aux dispositions de l'article L441-1 du code de la construction et de l'habitation issu de la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018, il est convenu la réservation de flux annuels de logements qui s'appliqueront sur le parc locatif du bailleur implanté sur le département du Cher.

En application du décret 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion des flux des réservations des logements locatifs sociaux, les termes de la convention de réservation permettent d'assurer plus de fluidité dans le parc social et de mieux répondre aux demandes de logement social dans leur diversité en élargissant les possibilités de réponse à chaque demande.

Les principaux éléments de cette convention seront présentés, notamment les données du parc locatif social de la commune d'ORVAL avec le bailleur France Loire. Sur 136 logements implantés sur la commune, 9 libérations sont prévisionnelles sur 2024, ce qui donne un droit de réservation sur 2 logements, le taux maximum applicable pour la commune étant de 20% (20%*9).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec France Loire.

10 DEL-2024-35 : DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTES DE LOGEMENTS SOCIAUX

La SA France Loire demande l'autorisation de vendre un logement social, situé 9 Rue du 11 Novembre dont le prix de vente envisagé est de 73 000 € et un logement social, situé 16 Impasse des Rosiers, dont le prix de vente envisagé est de 95 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** la SA France Loire à vendre un logement social, situé 9 Rue du 11 Novembre et un logement social, situé 16 Impasse des Rosiers aux prix indiqués.

11° DEL-2024-36 : AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE DE SERVITUDE ET DE PASSAGE AVEC L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

L'étude notariale en charge de la gestion des biens de la société l'Immobilier Européenne des Mousquetaires, représentée par Maître SEVAULT, a transmis une proposition d'acte pour un droit d'accès et de passage sur la parcelle ZC 143, route de Lignièrès. Cette parcelle appartenant au domaine privé de la commune d'Orval, et constituant le fonds servant du droit d'accès et de passage de la Société Immobilière Européenne des Mousquetaires, pour l'entrée des enseignes Bricomarché, Rody et de la station Essence, l'acte doit être signé par les 2 parties.

Madame le Maire souligne la nécessité de l'implication, de la présence des élus et les en remercie.

-collecte Téléthon : la somme de 7361 € a été remise par la commune d'Orval pour l'année 2023

-Bureau de vote des élections européennes du 9 juin 2024 : le tableau de présence est remis à chaque élu, précisant les horaires et l'obligation pour les titulaires d'être présents le matin à l'ouverture et le soir à la fermeture et au dépouillement.

-tableau des commissions : le tableau mis à jour est remis à chaque élu.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h 30

Le secrétaire de séance

Le Maire

Stéphane GIBAULT

Clarisse DULUC